

## Association canadienne des ergothérapeutes Résultats et recommandations du projet d'intégration de la main-d'œuvre



### Renseignements généraux

Financé par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du Gouvernement du Canada, le projet d'intégration à la main-d'œuvre a pour but de cibler les actions futures en vue d'aider les diplômés internationaux en ergothérapie à s'intégrer à la main-d'œuvre canadienne.

### Résultats du projet :

Un certain nombre de questions ont été mises en relief pour expliquer le fait que les diplômés internationaux deviennent marginalisés de la main-d'œuvre canadienne en ergothérapie. Ces questions sont associées à la politique sur l'immigration, à la reconnaissance des titres de compétences et à la main-d'œuvre elle-même.

### Les diplômés internationaux...

- se retrouvent parfois sur de longues listes d'attente s'ils souhaitent immigrer au Canada.
- ont parfois de la difficulté à connaître les exigences en matière d'inscription professionnelle.
- ont parfois de la difficulté à répondre aux critères d'inscription en ce qui concerne l'évaluation des compétences, les compétences linguistiques ou la réussite de l'examen national d'attestation.
- ont parfois de la difficulté à trouver ou à avoir accès aux programmes et ressources appropriés pour répondre aux exigences en matière d'inscription.
- ont parfois besoin d'aide pour comprendre les considérations culturelles, légales et éthiques liées à l'exercice de l'ergothérapie au Canada.
- ont parfois de la difficulté à établir des liens avec des employeurs, des ergothérapeutes et des ressources professionnelles.
- ont parfois de la difficulté à trouver un emploi.
- sont parfois victimes de discrimination.

### Domaines d'actions prioritaires

Lorsque les diplômés internationaux sont incapables de s'intégrer à la main-d'œuvre canadienne en ergothérapie, nous perdons des ressources et une capacité humaines inestimables. Le projet d'intégration à la main-d'œuvre a permis de cibler des domaines d'actions prioritaires pour agir en vue de faire tomber les barrières à la pleine participation à la main-d'œuvre des diplômés internationaux en ergothérapie :

- Revendiquer le besoin d'ergothérapeutes au Canada.
- Donner de l'information claire et facilement accessible en ce qui concerne les exigences pour immigrer et travailler au Canada.
- Coordonner et centraliser les normes et les processus liés à l'exercice de l'ergothérapie.
- Envisager d'autres méthodes d'évaluation des compétences requises pour exercer à titre d'ergothérapeute au Canada.
- Améliorer l'accès aux programmes de mise à niveau et d'apprentissage de la langue pour aider les diplômés internationaux à répondre aux exigences relatives à l'inscription professionnelle.
- Améliorer l'accès à l'examen national d'attestation ainsi que les ressources et l'aide en vue de la préparation à l'examen.
- Offrir aux diplômés internationaux la possibilité de travailler à titre de membre du personnel auxiliaire, s'ils ne peuvent exercer à titre d'ergothérapeute.
- Aider les diplômés internationaux à établir des liens avec des employeurs, des ergothérapeutes et des ressources professionnelles.
- Aider les diplômés internationaux à comprendre le système canadien de santé et de services sociaux et les considérations culturelles, légales et éthiques liées à l'exercice de l'ergothérapie.
- Fournir des ressources aux diplômés internationaux pour les aider à s'adapter à leur milieu de travail et à planifier leur carrière.
- Promouvoir la valeur d'une main-d'œuvre diversifiée en ergothérapie pour offrir des services d'ergothérapie de qualité.
- Poursuivre la recherche en vue d'évaluer et d'améliorer les ressources et les processus liés à l'intégration des diplômés internationaux, notamment en évaluant leurs progrès face à la reconnaissance des titres de compétences et leur travail à titre d'ergothérapeute au Canada.

### Pour en savoir davantage

Visiter le [www.caot.ca](http://www.caot.ca) ou communiquer avec Pamela Burnett Hicks, coordonnatrice du projet d'intégration à la main-d'œuvre, au (800) 523-2268, poste 244 ou [pburnett@caot.ca](mailto:pburnett@caot.ca).

\*Un comité consultatif national a émis des commentaires face aux objectifs, méthodes et recommandations du projet. Les membres du comité sont des représentants des organismes suivants : Association of Canadian Occupational Therapy Regulatory Organizations, Association of Canadian Occupational Therapy University Programs, Professional Alliance of Canada, Canadian Occupational Therapist Assistant/Physiotherapist Assistant Educators' Council, Canadian Health Professionals Secretariat of the National Union et l'Association canadienne des ergothérapeutes, de même que des employeurs et des diplômés internationaux en ergothérapie.

Ergothérapie  
au Canada

[www.caot.ca](http://www.caot.ca)

Association canadienne des ergothérapeutes



Ce projet est financé par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du Gouvernement du Canada.

Canada